



## Résiliation Contrat formation à distance

Par **JoannaB**, le **23/06/2017** à **11:02**

Bonjour,

Voilà, J'ai vu que cette question a déjà été posée. J'aimerais voir s'il y a des infos plus récentes à ce sujet.

Je vous explique. Je recherchais des infos sur le CAP Petite Enfance sur Google et sur un des sites je pouvais recevoir une documentation (donc pour moi juste des informations concernant ce CAP). J'ai cliqué dessus (qui portait pour nom CULTURE & FORMATION) et direct on m'a demandé mon adresse e-mail, mon numéro de téléphone etc.. Je ne me suis pas inquiétée et est donc remplis le formulaire pensant recevoir la documentation sur ce CAP. Je m'aperçois rapidement que ça concerne une école à distance. Peu de temps après je recevais un e-mail puis par la suite, assez rapidement d'ailleurs, on me téléphona pour m'expliquer tout ça mais, sur leur école. Me disant que de ce qu'ils entendaient j'étais une personne très motivée, avec une envie et un savoir, qu'il ne fallait pas s'inquiéter; qu'ils étaient reconnus par l'état, qu'ils suivaient les personnes 18 mois après avoir eu leurs examens, enfin du Blabla de Commercial quoi ! Et non d'un éducateur ou professeur. Puis ils m'ont fait part d'un test d'évaluation que j'ai reçu dans ma boîte mail. Un test que j'ai réussi avec 19.5 donc la personne au téléphone m'a incité encore plus à me lancer dans ça. En me disant que j'avais les connaissances et compétences pour y arriver ect. Naïve comme je suis Je me suis dit Wahou c'est un bon plan ayant déjà un travail, je pensais lier les deux et il m'a dit que tout ça était faisable tout en ayant un emploi etc. La personne m'a rappelé à nombreuses reprises quand je lui disais que je souhaitais réfléchir et en parler à mon copain. Puis j'ai fini par dire Oui, allons-y. Pourquoi pas. ( Et on ne m'avait pas spécifié les 3 mois de résiliation) Et là le drame, je m'aperçois qu'en fait, je n'ai pas assez de temps pour faire les 3 mois de stage et mon rapport de stage en finissant mon contrat précédent le 14 Mars 2017 ! Il m'a bien eu et moi je n'ai pas réfléchi. Parce que ce qui m'a le plus motivé c'est que en s'inscrivant en Août 2016 je pouvais passer l'examen en Juin 2017. De plus, je me suis aperçu récemment que certes j'avais fait la signature numérique mais je n'avais jamais reçu leur contrat par mail. J'ai donc envoyé un message afin de le recevoir, et ils me l'ont envoyé. J'ai

pu m'apercevoir que je n'avais que 3mois pour résilier officiellement..

Bref tout ça pour dire que rien ne va, que maintenant je ne travaille plus (pour le moment), que ces 3 livres reçu m'ont au final découragé et je n'arrive plus à m'y remettre. J'ai reçu il y a peu de temps 3 autres livres, mais je leur ai retourné par la poste en disant "Pli refusé par le destinataire", et je viens d'être appelé afin que j'explique pourquoi je leur avais retourné les livres.

Donc financièrement et moralement c'est plus possible. Mais je pensais impossible d'arrêter le contrat.

Pouvez vous me ré expliquer quelles sont les démarches, les lois, et d'autres informations à leurs sujets ?

Cordialement.

Joanna.